



COMMUNE DE LA MORTE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE LA MORTE
PLACE DE LA MAIRIE
38350 LA MORTE
mairie.lamorte@orange.fr
Tel : 04 76 72 18 73

Objet du Marché :

VIABILITE HIVERNALE
HIVER 2018 - 2019

Date et heure de dépôt des offres :

Lundi 12 novembre 2018 – 12h00

Type de marché :

Marché selon procédure adaptée
en application de l'article 28 du code des marchés publics



SECTION 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de La Morte - Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tél : 04 76 72 18 73

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Raymond MASLO, Maire de La Morte

SECTION 2 : OBJET DU MARCHE

1 – Objet du Marché

- déneigement des routes communales et des places de stationnement de la station de l'Alpe du Grand Serre,
- évacuation de la neige en décharge.

2 – Type de marché de service

- marché de déneigement.

3 – Nomenclature : Classification CPV (vocabulaire commun des marchés)

- sans Objet

4 – Forme du Marché

- marché passé en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- la prestation n'est pas décomposée en tranches.

SECTION 3 : LIEU D'EXECUTION DU MARCHE

Le lieu d'exécution du marché est la station de l'Alpe du Grand Serre situé sur la commune de La Morte.

SECTION 4 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1 – Nature et quantité du service

- Mise à disposition de deux chargeuses avec chauffeur,
- Mise à disposition d'un camion avec chauffeur.

2 – Variantes

Les variantes sont refusées. Le candidat doit proposer une offre de base entièrement conforme au CCTP, dans le cas contraire, il sera exclu de la consultation.

SECTION 5 : DIVISION DES LOTS

La prestation n'est pas décomposée en lots.

SECTION 6 : DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

1 – Durée du Marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.

2 – Date de début des prestations

Le début des prestations est fixé au 1^{er} décembre 2018. Les candidats ne sont pas autorisés à modifier ce délai d'intervention.

SECTION 7 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

1 – Cautionnement et garanties exigées

Sans Objet.

2 – Modalités essentielles de paiement

L'offre qui aura été retenue donnera lieu à un marché au compte de la commune de La Morte. Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le cahier des Clauses Particulières.

L'unité monétaire est l'euro.

3 – Langue

La langue utilisée dans l'offre ou la candidature est le français.

SECTION 8 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un dossier complet doit être fourni comprenant les renseignements concernant la situation propre du prestataire de service ainsi que les renseignements et formalités nécessaires à l'évaluation de la capacité financière, économique et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures en application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du Code des Marchés Publics.

1 – Situation juridique

- Déclaration d'intention de soumissionner indiquant en cas de groupement le nom des sociétés en faisant partie et précisant le nom du mandataire (imprimé DC4),
- Déclaration du candidat (DC2) ou déclaration sur l'honneur,
- Etat annuel des certificats reçus :
 - o Imprimé NOTI 2,
 - o Présentation des photocopies des certificats fiscaux (liasse 3666) et des certificats sociaux (URSSAF ou Caisse générale, Caisse des congés payés ou attestation sur l'honneur que l'entreprise assure elle-même le paiement des congés payés).